

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL157

présenté par
Mme Zanetti, rapporteure
à l'amendement n° CL|51 de Mme Sage

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 3 de l'amendement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 24 du projet de loi prévoit déjà l'homologation des peines prévues en Polynésie française par les articles LP9 et LP 11 de la loi du pays n° 2014-16 du 25 juin 2014 portant réglementation de la profession de géomètre-expert foncier et de géomètre-topographe.